

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2017 19h00

L'an deux mille dix- sept, le 17 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIGEON ; maire

Présent : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Sandrine CLEMENT, Joseph JEULAND, Sylvie BARON, Jean-Pierre BERTINET, Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, Gérard GERAUX, Elodie GOBIN, Evelyne MOREAU, Christophe OGIER, Sébastien PETTIER, Patricia PIERRE, Marie-Noëlle RENAULT, Michel RENO, Sophie SALLES.

Absente excusée : Valérie LOUESSARD.

Michel RENO est désigné secrétaire de séance

M PIGEON commence la séance en accueillant et félicitant, Daniel DAYOT nouveau conseiller municipal. En effet suite à la démission de Stéphane MAIGNAN, pour raison professionnelle, Daniel DAYOT a accepté de le remplacer et prend les commissions communales de Stéphane MAIGNAN.

1° Validation du compte rendu du conseil du 13/12/2016

M PIGEON demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 13/12/2016 à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès - verbal de la réunion du 13/12/2016.

2° Assainissement : convention pour le contrôle des installations d'assainissement collectif

La commune avait passé, en 2005 avec Veolia, une convention pour le contrôle des installations d'assainissement collectif. Veolia nous propose une nouvelle convention avec des tarifs à la baisse. La visite des installations passe de 140€ à 70€, 60€ pour 2 à 5 contrôles groupés et 50€ au-delà de 5 visites groupés ; la contre visite facturée 75€ sera gratuite et le délai de mise aux normes après la visite passe de 3 mois à 6 mois. Le conseil vote à l'unanimité cette nouvelle convention qui entre en vigueur le 1 janvier 2017.

3° Vitré communauté : refus de transférer la compétence « documents d'urbanisme »

Afin de conserver la compétence urbanisme et PLU à la commune et de ne pas créer de PLU Intercommunal, la communauté d'agglomération a demandé à chaque commune de s'opposer au transfert de la compétence « document d'urbanisme » à Vitré Communauté. Une compétence qui reviendra à Vitré Communauté après l'application de la loi NOTRe. Il a été demandé qu'une personne vienne nous expliquer cette loi .A l'unanimité le conseil valide le non transfert à Vitré Communauté.

4° Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales, adhésion 2017

Comme tous les ans l'ARIC a transmis sa demande d'adhésion pour 2017 pour un montant de 532€ Le conseil est favorable à ce renouvellement d'adhésion.

5° Centre commercial : révision des loyers

M PIGEON nous rappelle, que dans le budget annexe Beau Soleil, les locations (6.5€ le m²) couvrent largement les annuités et les travaux d'entretiens, que l'an dernier il n'y a pas eu d'augmentation des loyers. Le conseil délibère pour une augmentation des loyers de 1.5%.

6° Centre commercial : discussion sur les travaux de la boucherie

Il y a beaucoup d'humidité dans la boucherie. Des fissures ont été constatées sur le côté ouest de la boucherie, un placo pas adapté à l'usage et une faible ventilation pourraient être à l'origine du problème. Pour une remise en état du laboratoire il est demandé au conseil d'autoriser M le Maire, de trouver une personne compétente pour ce dossier et demander des devis. Les travaux seront réalisés pendant la période de fermeture annuelle de la boucherie.

7° Chapelle St Job : réflexion sur la restauration du bâtiment

La restauration complète de la chapelle étant très élevée, le conseil décide de faire la partie la plus urgente et poursuivre les autres travaux moins urgents dans les années suivantes. L'urgence est la mise hors d'eau et de sécurisé l'édifice. Les premiers travaux consistent à démonter la toiture et la charpente, reconsolider tous les hauts des murs, et reposer la charpente et la toiture. Ces travaux sont estimés par le cabinet Ylex à 176400€ ht.

8° Maison médicale : lancement de la consultation pour un architecte

Le cabinet Louvel est choisi pour nous faire une esquisse avec un plan d'ensemble avec le nombre de cellules et surface demandés par les futurs locataires de la maison médicale. Cette étude du cabinet Louvel pourrait coûter environ 6000€ht. Le conseil vote à l'unanimité cette décision pour donner une estimation du coût de la maison médicale.

9° Voirie : Réaménagement du chemin du Pont Dauphin

Le chemin du Pont Dauphin est abîmé et nécessite une remise en état coût estimé 2300€ décision voter à l'unanimité.

10° Association : valeur du point

Pour l'octroi des subventions aux associations de 2017, il est nécessaire de fixer la valeur du point qui rentre de le calcul de la subvention .pour rappel en 2016 le point était de 1.20€ le conseil décide de le passer à1.22€ soit 1.66% d'augmentation.

11° Divers

Mme PIERRE demande s'il y a possibilité de faire des obsèques civiles dans une salle communale autre que l'église.